

Magny les Hameaux, le 26 septembre 2025

**CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**LUNDI 6 OCTOBRE 2025 à 20 HEURES 00**

**Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du Procès-verbal du 23 juin 2025

**RESSOURCES HUMAINES**

- Modification du tableau des effectifs
- Protection sociale complémentaire – Convention de participation santé du CIG Grande Couronne

**FINANCES**

- Budget – Exercice 2025- Décision modificative n°1
- Pacte financier 2022-2026-Demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines

**VIE ASSOCIATIVE**

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association GRS Chevreuse

## TRAVAUX ET GESTION URBAINE

- Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n°4 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation et gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies »

## URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Octroi d'une garantie d'emprunt à l'Organisme de Foncier Solidaire LA COOP FONCIÈRE pour la réalisation de 16 logements en Bail Réel Solidaire dans le programme immobilier autorisé rue de la Geneste à Gomberville

## ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 13 juin 2025 au 26 septembre 2025

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse [hoteldeville@magny-les-hameaux.fr](mailto:hoteldeville@magny-les-hameaux.fr), au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**NB.** En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.